



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 13 janvier 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Subvention association « U Monte Niellu » - Opération chèques avantages - Santa Maria di Lota

L'an Deux Mille vingt-cinq, le treize Janvier à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Subvention association « U Monte Niellu » - Opération chèques avantages - Santa Maria di Lota

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique ;

Considérant la demande de soutien à l'opération chèques avantages de la commune de Santa Maria di Lota pour accompagner les commerces de la commune impactés par les travaux de voirie réalisés en 2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

Une subvention de 1 500 euros à l'Association U Monte Niellu, sise Mairie de Santa Maria di Lota 20200 Santa Maria di Lota, pour l'organisation de l'opération chèques avantages 2024/2025 de Santa Maria di Lota ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal 2024, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO